

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

VILLE D'ANDENNE

Présent(e)s:

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

10.4. OBJET: PATRIMOINE - SEILLES - Rue des Martyrs / Rue du Gouverneur Falize » - Création de 16 appartements par la SCRL. « Les Logis Andennais « - Cession gratuite à la Ville d'Andenne des abords subsidiés

Le Conseil,

VU les articles L 1122-20 alinéa 1^{er}, L 1122-26 § 1^{er}, L 1122-30, L 1222-1, L 3111-1 § 1^{er}-1° et L 3121-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

VU l'article 75 du Code Wallon du Logement, lequel dispose « que les équipements et aménagements sont transférés gratuitement à la Commune dans l'état où ils se trouvent et sont incorporés dans la voirie communale », ce transfert s'opérant à la date de la signature du procès-verbal de réception définitive authentifié par le Gouvernement wallon ;

VU l'arrêté du 11 février 1999 du Gouvernement wallon relatif à l'octroi par la Société Wallonne du Logement d'une aide aux sociétés de logement de service public en vue de l'équipement d'ensembles de logements, spécialement son article 17 ;

VU le souhait de la S.C. « Les Logis Andennais » de céder gratuitement à la Ville d'Andenne les abords subsidiés réalisés dans le cadre de la création de seize appartements rue des Martyrs et rue Gouverneur Falize, à Seilles, tels que figurés sous teinte rose au plan dressé le 10 juin 2021 par la sprl. « A.F. PAYE », Bureau de géomètre à Bouge ;

ATTENDU qu'il est de bonne administration d'accepter la cession de ces abords (voiries, parkings), lesquels seront versés dans le domaine public communal ;

VU le plan et la matrice cadastrale ;

VU le projet d'acte de cession établi par la Direction juridique et territoriale / Service du Patrimoine ;

SUR la proposition du Collège communal et après avoir en avoir délibéré en séance publique,

ARRETE: A L'UNANIMITE:

Article 1er :

La Ville d'Andenne acquerra de la S.C.R.L. « Les Logis Andennais », pour cause d'utilité publique et à titre gratuit, les abords subsidés aménagés dans le cadre de la création de 16 appartements rue des Martyrs et rue Gouverneur Falize, à Seilles, tels que figurés sous teinte rose au plan dressé le 10 juin 2021 par la sprl. « A.F. PAYE », Bureau de géomètre à Bouge, sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été sous Andenne 11ème Division, Section B, numéro 168/E/11 partie, d'une superficie mesurée de 27 ares 99 centiares (Nouvel identifiant parcellaire : B/168/S/16 P0000).

Article 2:

Le projet d'acte de cession établi par la Direction juridique et territoriale / Service du Patrimoine est approuvé.

Article 3:

La présente résolution sera notifiée à la S.C. « Les Logis Andennais ».

Ainsi fait en séance, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(sé) R. Gossiaux

(sé) Ph. Rasquin

Pour expédition conforme,

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS